



COMMUNE
DE
SAINTE ANASTASIE

COMPTE RNDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 20 heures30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles - Mmes HURLIN Régine HIBSCHELE Jean-Marc - FABRE Alain - LAPIERRE Catherine - M. COULON Daniel - Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie - DE CORO Jessica - GUILLET Sylvie - Mme BAECKER - Sybille BECHARD- Alain M RODRIGUEZ Guillaume - Mme PAIN Florence - MM DEHAUSSE Rémy - CLOCHEAU Patrick - Mme GAMONDES Sophie - M. FARA Julien

ABSENTS : M. AUBIN Dimitri - Mmes GEYNET HOULONNE Martine -

PROCURATIONS : Mme GEYNET HOULONNE à Mme LAPIERRE
M. AUBIN à M. TIXADOR

Soit 19 votants

Les points suivants ont été examinés au cours de la séance

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Monsieur Julien FARA est désigné secrétaire de séance.
2. **Approbation du procès-verbal du 31 mars 2026**

Le procès-verbal de la séance du 31 mars est approuvé à l'unanimité.

3. **Convention de partenariat avec le groupement de défense sanitaire apicole du Gard** (frelons asiatiques)

Monsieur COULON explique qu'il s'est rapproché d'une association locale qui apporte son soutien aux communes, dans la lutte contre le frelon asiatique. S'il est impossible de l'éradiquer complètement, il est possible d'en limiter la prolifération sur un territoire.

Monsieur RODRIGUEZ ajoute que le piégeage commencerait en février 2027. Concernant les particuliers, l'association peut proposer une intervention au coût de 70 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature d'une convention avec le GDSA 30 (groupement de défense sanitaire apicole du Gard) afin de l'aider dans la lutte contre le frelon asiatique.

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature d'une convention avec le Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Gard, pour un coût annuel de 300 €.

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

4. Renouvellement convention avec la SACPA (fourrière animale)

Monsieur le maire rappelle que la commune conventionne depuis longtemps avec la SACPA (*société d'assistance pour le contrôle des populations animales*) afin de répondre aux obligations imposées par l'article L.211-24 du code rural et de la pêche maritime qui stipule que chaque commune dispose d'une fourrière animale.

Sur la période de juillet 2022 à juin 2026, la SACPA a réalisé 17 interventions sur la commune.

Madame HURLIN ajoute que la SACPA intervient sur appel des élus ou de la mairie. Le week-end, un numéro d'astreinte, réservé aux élus, est disponible.

Monsieur FABRE précise également que tous les animaux capturés font l'objet d'une visite vétérinaire avant la restitution aux propriétaires. Ceux qui ne sont pas pucés ou identifiés, sont adoptables au bout d'un an.

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention avec la SACPA, à compter du 1^{er} juillet 2026 pour une durée de 4 ans.

5. Renouvellement des membres de la CCID (commission communale des impôts directs)

A chaque début de mandat, le conseil municipal doit proposer à la DGFIP une liste de 12 commissaires titulaires et 12 suppléants parmi lesquels la direction des finances retiendra 6 noms de titulaires et 6 suppléants, afin de siéger à la commission communale des impôts directs, chargée de fixer les catégories d'imposition pour chaque logement, nouveau ou amélioré par des travaux.

Le maire propose de reconduire les personnes qui avaient accepté de candidater en 2020 et de remplacer les membres ne pouvant plus siéger par des personnes qui connaissent, travaillent ou habitent le territoire. La liste jointe à la convocation au présent conseil municipal proposait :

TITULAIRES : Laurent CHABAUD – Alain FABRE – Daniel COULON – Rémi DEHAUSSE - Alain BECHARD – Jonathan ALTIER – Serge VINCENT – Michel MARTIN – Benjamin SANT – Guillaume RODRIGUEZ – Patrick CLOCHEAU – Geoffrey CABROL

SUPPLEANTS : Sophie DE CECCO – Jean-Louis GINER – Bruno PANAFIEU – Robert ORTA – Loïc PEYRONNET – Marie-France BANCEL – David BECHARD – Olivier BOUYARD - Patricia PELLERIN – Lilian CHABAUD – Dylan GARCIA – Marie GALTIER

A l'issue de cette proposition la liste proposée pour siéger au sein de la future commission communale des impôts directs est approuvée à l'unanimité.

6. Convention avec la CA Nîmes Métropole pour la programmation de spectacles de traditions taurines (roussataïre)

Madame DE CORO indique que, chaque année, la CA Nîmes Métropole propose aux communes un spectacle taurin à choisir dans un catalogue préparé par la direction de la culture de la CA Nîmes Métropole. Lorsque c'est possible, la commune choisit régulièrement une roussataïre, ce qui permet de varier un peu des traditionnelles abrivados et encierros proposées dans les fêtes votives.

Elle ajoute que les élus de la commission FESTIVITES ANIMATION-PROTOCOLE sont en réflexion sur le maintien de cette manifestation durant la fête votive de SAINTE-ANASTASIE ou le choix d'une autre date.

D'autre part, le programme élaboré par Nîmes Métropole propose également des journées taurines pour les écoles. Mais l'équipe enseignante n'a pas donné suite car leur programme était déjà bien chargé cette année.

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention avec la CA Nîmes Métropole pour la programmation de spectacles de traditions taurines sur le territoire de la commune le 26 juillet 2026.

7. Convention avec la CA Nîmes Métropole pour la programmation de spectacles culturels en 2027
(Vendredis de l'agglo ou Pestacles de l'agglo)

Madame DE CORO explique que la CA Nîmes Métropole propose d'une part divers spectacles culturels à partir d'un catalogue prédéfini, et d'autre part des tournées de spectacles labellisés, pour un coût maximal de 3 500 € annuel répartis sur une base estimative de la façon suivante : 1 500 € pour la programmation « catalogue » et 2 000 € pour les tournées spectacles labellisés. NIMES METROPOLE prend à sa charge le coût total des spectacles programmés dans ce cadre.

Les obligations respectives de la CANIM et la commune sont détaillées dans une convention à signer entre les deux collectivités.

La date retenue pour le prochain spectacle sur la commune est le 23 avril 2027.

Sans observation, la convention avec la CA Nîmes métropole relative à la programmation de spectacles culturels est approuvée à l'unanimité.

8. Désignation de représentants de la commune :

8.1 Correspondant DEFENSE : Monsieur TIXADOR indique que Monsieur HIBSCHELE assurait cette mission au cours du mandat précédent.

Monsieur HIBSCHELE ajoute qu'il s'agit d'assister à une réunion par an, dans une caserne du Gard, pour assister à la présentation du matériel, des véhicules, etc... Il propose de céder sa place si un élu est intéressé.

A l'unanimité le conseil municipal reconduit Monsieur HIBSCHELE dans sa mission de correspondant DEFENSE.

8.2 SPL AGATE : Monsieur TIXADOR explique que la commune avait acheté une action à la SPL AGATE, société d'économie mixte, afin de pouvoir bénéficier un jour de ses missions de conseil aux communes (AMO assistant à maîtrise d'ouvrage). A ce jour, la mairie n'a pas encore sollicité la SPL.

Il propose de représenter à nouveau la commune durant le mandat au sein du conseil d'administration.

A l'unanimité, Monsieur TIXADOR est désigné pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de la SPL AGATE dont la commune est membre.

9. Charte de prévention des consommations à risques lors des fêtes traditionnelles :

Madame LAPIERRE indique que la préfecture propose aux communes de signer une « charte de prévention des consommations à risques lors des fêtes votives ». La proposition est utile et ne coûte rien à la commune sauf l'achat de quelques consommables tels que des embouts d'alcooltest à fournir sur un stand tenu par des bénévoles ; sachant qu'il y a aujourd'hui peu de bénévoles, ce serait le comité des fêtes ou des élus qui devraient tenir ce stand.

Madame ARNAUD GIBOULET attire l'attention sur la nécessité de nommer un correspondant aux festivités qui sera le correspondant de la commune auprès de la préfecture, et qui devra certainement suivre les formations et être présent durant la fête.

Madame DE CORO confirme qu'il faut peut-être regarder en détail cette charte et voir en quoi elle engage vraiment la commune.

Monsieur le maire rappelle que la gendarmerie a demandé qu'un élu fasse le tour sur tous les circuits de taureaux accompagné d'un membre du comité des fêtes, afin de vérifier qu'il n'y ait aucun obstacle ou spectateur sur le parcours.

Madame HURLIN confirme que la réunion qui s'était tenue en 2025 avec les services de la Préfecture avait été l'occasion de rappeler ces nouvelles exigences à venir en matière de prévention.

Après ces échanges, et dans l'attente de plus amples informations, l'approbation de la charte de prévention des consommations à risques lors des fêtes traditionnelles est reportée à une date ultérieure.

10. Questions diverses :

- 10.1 Nom du parking à Vic : l'espace aménagé à Vic, en bordure de la route départementale, est dénommé « Aire des Saint-Pierre » à l'unanimité par les membres du conseil municipal.
- 10.2 A la demande de quelques élus, Madame HURLIN apporte des précisions sur la demande de modification des horaires scolaires, point qui a été vu à différentes reprises avec les intervenants dans le milieu scolaire ; à la rentrée de septembre, les nouveaux horaires seront bien : 8h30/11h30 et 13h30/16h30.
Cela permettra d'assurer correctement deux services au restaurant scolaire, ce qui n'était pas possible entre 12h et 13h20. L'accueil du matin est donc « raccourci » de 30 mn, ce qui permettra également à certaines familles de ne plus avoir à payer l'accueil à partir de 8h20.
- 10.3 Projet LIFE SOURCE : Madame HURLIN et Monsieur COULON ont assisté à une réunion proposée par le SMGG dans le cadre d'un programme de financement de projets liés à la récupération de l'eau ou la végétalisation d'espaces. La commune pourrait être intéressée pour divers projets : récupération de l'eau du toit du hangar municipal, récupération de l'eau des ombrières, plantation d'arbres au foyer. Ils proposent de candidater et remplir le dossier technique. Ils rendront compte au conseil municipal de la réponse du SMGG.

Madame ARNAUD GIBOULET remercie l'ensemble des élus qui ont aidé à préparer la fête de la musique, ce qui a été un grand soulagement cette année.

La commission ENFANCE JEUNESSE se tiendra le lundi 06 juillet à 19h00 en mairie.

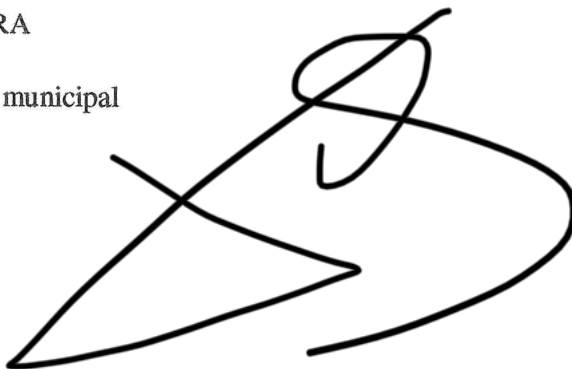
Monsieur BECHARD rappelle la venue du « bar ambulant » tous les samedis sur la place de la Fontaine.

Après consultation de l'ensemble des élus, le jour retenu pour les prochains conseils municipaux est le jeudi, de préférence à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Julien FARA

Conseiller municipal



Le Maire,

Gilles TIXADOR

